



Alfred G. Vanderbilt.

Le jeune Alfred G. Vanderbilt, dont nous avons annoncé les fiançailles avec Mlle Elsie French, est à la veille d'entreprendre un voyage autour du monde, voyage qu'il tient à faire avant de convoler. Alfred Vanderbilt est le fils du millionnaire Cornelius Vanderbilt.



Mlle Elsie French.

LES CAMPAGNES

—EN—

Faveur du Drainage

Toutes les commissions, à la Nouvelle-Orléans, sont maintenant dirigées vers la capitale de l'Etat, où va se régler, dans quelques jours, le sort du drainage — nous dirions, volontiers, le sort de la Nouvelle-Orléans; car son avenir dépend, en grande partie, de l'adoption du projet de loi qui est soumis à la Législature de la Louisiane. Non pas que l'on doute, aujourd'hui, de la bonté ou de la nécessité de la loi, mais, en attendant, elle est votée d'avance.

d'East Feliciana, d'East Carroll. Elles sont toutes, sans exception et sans restriction, en faveur de la loi, et tout porte à croire actuellement qu'il y aura unanimité dans l'assemblée générale.

Il faut nous attendre, sans aucun doute, à voir des représentants de nos campagnes demander, à Baton Rouge, quelques explications sur certains détails qu'ils ne connaissent pas et sur lesquels ils ont besoin d'être éclairés avant le vote. Les membres des différents comités du drainage se sont eux-mêmes à Baton Rouge, pendant la session, et pourront leur donner toutes les explications, tous les éclaircissements nécessaires. Nous pouvons l'affirmer, dès aujourd'hui, les partisans du drainage n'auront aucune lutte à engager. La loi est votée d'avance.

AU CONSEIL DE GUERRE.

Du Figaro: L'Agence Havas vient de publier la note suivante: Les instructions destinées au commissaire du gouvernement près le Conseil de guerre de Rennes, et auxquelles un journal a fait allusion, ont pour but de préciser les points sur lesquels, en vertu de l'arrêt de la Cour de cassation, doivent porter ses réquisitions. — ceux sur lesquels l'autorité de la chose jugée ne permet pas, à peine d'excès de pouvoir et de nullité, de rouvrir un débat, — les conditions légales qui doivent déterminer la citation des témoins à la requête du ministère public. Enfin, et bien que le ministre ait le droit de tracer au ministère public des réquisitions écrites, la plénitude de liberté à cet égard est laissée au commissaire du gouvernement.

qui font obstacle à la révision; celle fixera les questions qui devront être posées, et renverra les accusés ou prévenus, selon les cas, devant une Cour ou un tribunal autre que ceux qui auront primitivement connu de l'affaire. Bien n'est plus clair que ce texte-là. C'est la Cour de cassation qui, en ordonnant la révision, fixe les questions qui devront être posées par le nouveau tribunal. Sans aucun doute, les honorables membres du Conseil de guerre de Rennes connaissent la loi. Mais il se publie, à propos des prochaines débats, des allégations et des insinuations qui tendent à faire croire que le gouvernement a un devoir de remettre les choses au point, et de rappeler à tout le monde la loi devant laquelle chacun est obligé de s'incliner. Or, la loi — c'est-à-dire, dans la circonstance, la Cour de cassation, toutes Chambres réunies — a fixé par avance les points sur lesquels doit s'engager le procès devant le Conseil de guerre, et elle a fixé aussi les points qui, dès à présent, sont acquis et doivent être, par conséquent, et à peine de nullité, écartés de la discussion.

La Cour a reconnu, en effet: 1. La réalité de la communication, au Conseil de guerre de 1894, en chambre du Conseil, en dehors de la défense, de la pièce secrète commençant par ces mots: «Ce canaille de D...». 2. La Cour a déclaré la non-existence juridique des prétendus aveux attribués au capitaine Dreyfus. Sur ces deux points, la Cour de cassation a jugé souverainement, ainsi que sur les prescriptions si graves qui font attribuer le bordereau à un autre que Dreyfus. Sur ces trois points, d'ailleurs, les aveux d'Estebary sont venus corroborer l'arrêt de la Cour. Les instructions envoyées au commissaire du gouvernement lui rappellent — conformément à la loi — qu'il ne peut être engagé de débat que sur les points visés dans l'arrêt de la Cour suprême, c'est-à-dire sur la question de savoir si les documents incriminés au bordereau ont été livrés par Dreyfus. Et, de même, le ministère public ne pourra citer que des témoins dont la déposition se rapporterait à ces faits.

Est-ce à dire que ceux qui, abandonnant tous les points sur lesquels a porté le procès de 1894, abandonnant tous les points sur lesquels a porté l'enquête de la Cour de cassation, et reconnaissant par là même l'innocence des accusés jusqu'ici articulés, essayent aujourd'hui d'en invoquer d'autres, est-ce à dire que ceux-là ne pourront pas, en toute liberté, faire office de dénonciateurs? Pas le moins du monde. Ils auront toute facilité de le faire et la loi a également prévu leur cas, qui est visé par le gouvernement lorsqu'il rappelle au commissaire près le Conseil de guerre que toute dénonciation se rapportant à des faits autres que ceux fixés par la Cour suprême ne pourrait faire l'objet d'une instruction nouvelle, indépendante du procès qui a été jugé à Rennes.

Dans ce cas, le dénonciateur agit à ses risques et périls, et celui qu'il aurait injustement dénoncé a contre lui le recours de la dénonciation calomnieuse. Telle est la loi, et le gouvernement a le devoir de la rappeler au moment où tant de gens l'oublient. Dira-t-on, maintenant, que le gouvernement n'a pas le droit d'envoyer des instructions aux commissaires près le Conseil de guerre? Personne ne le soutiendrait sérieusement. Le commissaire du gouvernement n'est pas un juge. Il est vis-à-vis du ministre de la guerre, dans la même situation qu'un procureur général ou un procureur de la République vis-à-vis du garde des sceaux. La loi officielle rappelle encore, fort justement, que le ministre a le droit de tracer au ministère public des réquisitions écrites. Et il ne le fera pas, voulant laisser,

à cet égard, la plus entière liberté au commissaire du gouvernement. Pour le surplus, on peut être certain que tout sera dit et que toutes les accusations pourront se produire à l'aise. La défense est, en effet, résolue à ne laisser aucun point dans l'ombre. C'est ainsi que les accusateurs de Dreyfus réclamaient énergiquement la comparution, comme témoin, de M. Delarochette-Vernet, conseiller d'ambassade à Berlin. Les avocats de Dreyfus ont résolu de faire citer ce témoin, et ils mettront également tous ceux qui prétendent avoir quelque chose à dire en demeure d'apporter leur justification. De cette façon seront respectés à la fois les prescriptions formelles de la loi ainsi que les intérêts supérieurs de la justice et de la vérité. L'opinion publique ne demande pas autre chose.

Le Dossier Secret des Faux.

La lettre de l'empereur d'Allemagne.

L'Eclair conteste l'existence des pièces du dossier ultra-secret dont on a parlé l'autre jour. Cette collection de faux est, en effet, tellement honteuse et humiliante qu'il est déplorable qu'il en ait été jamais question. Mais qui donc, depuis des mois et des mois, en menace les défenseurs de la vérité? L'Eclair ajoute que la «faux» lettre de l'empereur Guillaume relative à Dreyfus n'a jamais existé. Il n'a jamais existé, en effet, de «vraie» lettre de l'empereur d'Allemagne relative à Dreyfus. Mais la «faux» lettre de l'empereur d'Allemagne de ce sujet a existé; elle a été connue de nombreux témoins; elle a été révélée et peut être montrée, en décembre 1897, à M. Henri Rochefort par un officier d'état-major. Le 17 novembre 1897, M. Rochefort avait reçu la fameuse lettre du commandant Paulfus de Saint-Mérel. Le 13 décembre suivant, l'Intransigeant publiait un article sensationnel intitulé: «La Vérité sur le traitre». Ces renseignements écrits par l'auteur de l'article, sont de la meilleure source; on peut les tenir comme absolument authentiques.

On y lisait: «Dreyfus écrit directement à l'Empereur d'Allemagne, afin de lui faire part de ses sympathies pour sa personne et pour la nation dont il est le chef, et lui demander s'il consentirait à lui permettre d'entrer avec son grade dans l'armée allemande. Guillaume II fit savoir au capitaine Dreyfus, par l'entremise de l'ambassade, qu'il était préférable qu'il servit le pays allemand, sa vraie patrie, dans le poste que les circonstances lui avaient assigné, et qu'il serait considéré, à l'état-major allemand, comme un officier en mission en France. La promesse lui fut faite, en outre, qu'en cas de guerre il prendrait immédiatement rang dans l'armée allemande. Dreyfus accepta ces conditions. Et la trahison commença; elle dura jusqu'au jour où le traitre fut arrêté.

Ce préambule était nécessaire à ce qui va suivre: «Une des fameuses pièces secrètes est une lettre de l'empereur d'Allemagne lui-même. Elle fut dérobée, photographiée et remplacée où elle avait été prise. «Dans cette lettre, adressée à M. de Münster, Guillaume II nommait tout au long le capitaine Dreyfus, commentait certains renseignements, et chargeait l'agent de l'ambassade communiquant avec lui d'indiquer au tra-

tre les autres renseignements à recueillir. Plus loin, l'auteur de cet article sensationnel raconte qu'il tenait d'un attaché militaire étranger le récit confirmatif suivant: «Quelques jours avant l'arrestation de Dreyfus, le comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne, s'était rendu chez M. Charles Dupuy, président du Conseil des ministres, et lui avait tenu le langage suivant: — On a soustrait dans les bureaux de l'ambassade une liasse de documents, huit lettres qui m'étaient adressées. C'est une violation de territoire en temps de paix. J'ai le regret de vous en informer, et ces lettres ne sont pas restées immédiatement, je quitte Paris dans les vingt-quatre heures. Les documents furent rendus séance tenante au comte de Münster. «Seulement, ils avaient été photographiés. Et ce sont les photographes qui ont été misés sous les yeux des juges du Conseil de guerre. Sur les huit lettres, sept émanèrent de Dreyfus. L'Agence Havas répondit à cet article par un démenti catégorique. M. Henri Rochefort riposta, le lendemain même, par un article intitulé: «Démanté et déglotté». Puis le silence se fit, dans la presse antirevisionniste, sur la lettre de l'empereur d'Allemagne. Et jamais ni M. Henri Rochefort ni l'auteur de l'article ne voulurent plus dire un mot de la pièce décisive qui est un officier de l'état-major avait portée, un beau jour, à la rédaction de l'Intransigeant.

de familles amies, les problèmes brûlants de l'éducation moderne, cette année, l'orateur abordera «un problème très doux, très pédagogique, bien que très émouvant, et d'autant plus opportun peut-être qu'il est plus délaissé: quelle place convient-il de donner au sentiment dans l'éducation? Et s'il convient de lui en donner une, quels sentiments la pédagogie doit-elle cultiver ou combattre, et de quelle façon pratiquera-t-elle cette culture délicate et nécessaire? L'auteur s'efforce d'abord de préciser la notion du sentiment, de le dégager des significations banales, de «rattacher fortement le sentiment à la famille dont il dérive, à la vie de l'âme et au jeu de ces puissances». Ainsi défini, le sentiment s'impose en toute rigueur à l'œuvre de l'éducation, et une véritable pédagogie, consciente de sa mission, doit s'efforcer d'en faire la culture.

Pour moi, dit l'orateur, voici comment j'élèverais un sujet d'élite et je développerais en lui la plénitude de tous les sentiments humains. Je lui insufflerais, avant tout, au plus intime de son être, la haine farouche, intransigeante, inexorable du mal, de tout ce qui est bas, vénil, vulgaire, rampart, sordide, boueux, ignoble, tortueux, oruel, corrompu, homicide, trompeur, satanique. Et du même coup, je lui tiendrais l'âme haute, très haute, et je lui planterais le sentiment du bien, de tout ce qui est bien, sans n'importe quelle forme, sans rien préciser encore, laissant ce grand nom du Bien flotter à l'aise dans les profondeurs vierges de sa conscience.

Ne s'agit-il pas ainsi, messieurs, que tout les mères, ces pédagogues divines, lorsqu'elles commencent à façonner l'âme de leurs petits? Ne les avez-vous pas entendues? «Ne fais pas cela, mon enfant, c'est mal; fais cela, c'est bien».

Et à la longue, doucement, patiemment, grondant quelquefois, aimantes toujours, elles débrouillent le sentiment du bien et du mal. Je voudrais continuer la belle tâche de ces saintes ouvrières et creuser plus avant ce premier sillon, tracé par leur tendresse pénétrante, et pousser leurs fils non pas seulement à craindre le mal, mais à le haïr, à l'exécuter, et non pas seulement à aller au bien par une douce inclination, mais à l'aimer jusqu'à la véhémence d'une passion toujours inassouvie.

Ces deux sentiments primitifs fortement enracinés, l'orateur voudrait donner à l'enfant la plénitude de la vie sentimentale, et il analyse avec éloquence toute la «gamme des sentiments, depuis celui de l'énergie propre de l'enfant, disons le mot, de l'énergie physique, jusqu'à l'émotivité supérieure, le sentiment de la vérité. Et je ferai alors sentir à cette volonté consciente de la force qu'elle a pour appui le droit et pour loi intangible la justice.» Amitié, activité (Agir est bon, saluataire, envivant), sentiment de l'humanité, sentiment du divin forment texte au P. Didon à de beaux développements.

Le sentiment, ainsi analysé dans sa variété infinie, de quelle façon un pédagogue intelligent, vraiment humaine, le traitera-t-elle? Et l'orateur pose ici cette règle pratique: «Le premier devoir est de cultiver cette grande puissance émotive de l'homme en formation dès le début, et de la cultiver sous ses formes les plus variées.» Cependant, il convient de faire un choix et de discerner d'abord quels sentiments répondent le mieux à la nature qu'il s'agit de façonner. Et après

avoir examiné, en pédagogue avisé, les cas particuliers qui se peuvent examiner, le P. Didon aborde les sentiments qu'il voudrait inculquer: «à la jeunesse pour qu'elle réponde non seulement à sa propre nature, mais encore aux exigences du milieu et du moment, en ce pays qu'elle doit aimer, auquel elle doit se vouer, qu'elle doit contribuer à relever et à sauver.» Et d'abord je voudrais enraciner, aviver le sentiment du moi, de l'individu responsable et libre, de celui qu'on n'asservit pas — qu'on n'achète pas — l'inconscient — de celui qui se donne quelquefois et qui se compromet bravement pour ses convictions sincères. Si la vérité parle, il se découvre! La justice! il répond; l'honneur! il va; la conscience! c'est appel de Dieu et du bien, rien ne l'arrête, il est incoercible.

Au milieu du troupeau humain, à travers la foule passive et menée à la verge des faux conducteurs, parmi la cohue tourbillonnante courbée à terre par l'habitude de tous les sentiments humains. Je lui insufflerais, avant tout, au plus intime de son être, la haine farouche, intransigeante, inexorable du mal, de tout ce qui est bas, vénil, vulgaire, rampart, sordide, boueux, ignoble, tortueux, oruel, corrompu, homicide, trompeur, satanique. Et du même coup, je lui tiendrais l'âme haute, très haute, et je lui planterais le sentiment du bien, de tout ce qui est bien, sans n'importe quelle forme, sans rien préciser encore, laissant ce grand nom du Bien flotter à l'aise dans les profondeurs vierges de sa conscience.

Ne s'agit-il pas ainsi, messieurs, que tout les mères, ces pédagogues divines, lorsqu'elles commencent à façonner l'âme de leurs petits? Ne les avez-vous pas entendues? «Ne fais pas cela, mon enfant, c'est mal; fais cela, c'est bien».

Et à la longue, doucement, patiemment, grondant quelquefois, aimantes toujours, elles débrouillent le sentiment du bien et du mal. Je voudrais continuer la belle tâche de ces saintes ouvrières et creuser plus avant ce premier sillon, tracé par leur tendresse pénétrante, et pousser leurs fils non pas seulement à craindre le mal, mais à le haïr, à l'exécuter, et non pas seulement à aller au bien par une douce inclination, mais à l'aimer jusqu'à la véhémence d'une passion toujours inassouvie.

Ces deux sentiments primitifs fortement enracinés, l'orateur voudrait donner à l'enfant la plénitude de la vie sentimentale, et il analyse avec éloquence toute la «gamme des sentiments, depuis celui de l'énergie propre de l'enfant, disons le mot, de l'énergie physique, jusqu'à l'émotivité supérieure, le sentiment de la vérité. Et je ferai alors sentir à cette volonté consciente de la force qu'elle a pour appui le droit et pour loi intangible la justice.» Amitié, activité (Agir est bon, saluataire, envivant), sentiment de l'humanité, sentiment du divin forment texte au P. Didon à de beaux développements.

Le sentiment, ainsi analysé dans sa variété infinie, de quelle façon un pédagogue intelligent, vraiment humaine, le traitera-t-elle? Et l'orateur pose ici cette règle pratique: «Le premier devoir est de cultiver cette grande puissance émotive de l'homme en formation dès le début, et de la cultiver sous ses formes les plus variées.» Cependant, il convient de faire un choix et de discerner d'abord quels sentiments répondent le mieux à la nature qu'il s'agit de façonner. Et après

avoir examiné, en pédagogue avisé, les cas particuliers qui se peuvent examiner, le P. Didon aborde les sentiments qu'il voudrait inculquer: «à la jeunesse pour qu'elle réponde non seulement à sa propre nature, mais encore aux exigences du milieu et du moment, en ce pays qu'elle doit aimer, auquel elle doit se vouer, qu'elle doit contribuer à relever et à sauver.» Et d'abord je voudrais enraciner, aviver le sentiment du moi, de l'individu responsable et libre, de celui qu'on n'asservit pas — qu'on n'achète pas — l'inconscient — de celui qui se donne quelquefois et qui se compromet bravement pour ses convictions sincères. Si la vérité parle, il se découvre! La justice! il répond; l'honneur! il va; la conscience! c'est appel de Dieu et du bien, rien ne l'arrête, il est incoercible.

Au milieu du troupeau humain, à travers la foule passive et menée à la verge des faux conducteurs, parmi la cohue tourbillonnante courbée à terre par l'habitude de tous les sentiments humains. Je lui insufflerais, avant tout, au plus intime de son être, la haine farouche, intransigeante, inexorable du mal, de tout ce qui est bas, vénil, vulgaire, rampart, sordide, boueux, ignoble, tortueux, oruel, corrompu, homicide, trompeur, satanique. Et du même coup, je lui tiendrais l'âme haute, très haute, et je lui planterais le sentiment du bien, de tout ce qui est bien, sans n'importe quelle forme, sans rien préciser encore, laissant ce grand nom du Bien flotter à l'aise dans les profondeurs vierges de sa conscience.

Ne s'agit-il pas ainsi, messieurs, que tout les mères, ces pédagogues divines, lorsqu'elles commencent à façonner l'âme de leurs petits? Ne les avez-vous pas entendues? «Ne fais pas cela, mon enfant, c'est mal; fais cela, c'est bien».

Et à la longue, doucement, patiemment, grondant quelquefois, aimantes toujours, elles débrouillent le sentiment du bien et du mal. Je voudrais continuer la belle tâche de ces saintes ouvrières et creuser plus avant ce premier sillon, tracé par leur tendresse pénétrante, et pousser leurs fils non pas seulement à craindre le mal, mais à le haïr, à l'exécuter, et non pas seulement à aller au bien par une douce inclination, mais à l'aimer jusqu'à la véhémence d'une passion toujours inassouvie.

Ces deux sentiments primitifs fortement enracinés, l'orateur voudrait donner à l'enfant la plénitude de la vie sentimentale, et il analyse avec éloquence toute la «gamme des sentiments, depuis celui de l'énergie propre de l'enfant, disons le mot, de l'énergie physique, jusqu'à l'émotivité supérieure, le sentiment de la vérité. Et je ferai alors sentir à cette volonté consciente de la force qu'elle a pour appui le droit et pour loi intangible la justice.» Amitié, activité (Agir est bon, saluataire, envivant), sentiment de l'humanité, sentiment du divin forment texte au P. Didon à de beaux développements.

Le sentiment, ainsi analysé dans sa variété infinie, de quelle façon un pédagogue intelligent, vraiment humaine, le traitera-t-elle? Et l'orateur pose ici cette règle pratique: «Le premier devoir est de cultiver cette grande puissance émotive de l'homme en formation dès le début, et de la cultiver sous ses formes les plus variées.» Cependant, il convient de faire un choix et de discerner d'abord quels sentiments répondent le mieux à la nature qu'il s'agit de façonner. Et après

avoir examiné, en pédagogue avisé, les cas particuliers qui se peuvent examiner, le P. Didon aborde les sentiments qu'il voudrait inculquer: «à la jeunesse pour qu'elle réponde non seulement à sa propre nature, mais encore aux exigences du milieu et du moment, en ce pays qu'elle doit aimer, auquel elle doit se vouer, qu'elle doit contribuer à relever et à sauver.» Et d'abord je voudrais enraciner, aviver le sentiment du moi, de l'individu responsable et libre, de celui qu'on n'asservit pas — qu'on n'achète pas — l'inconscient — de celui qui se donne quelquefois et qui se compromet bravement pour ses convictions sincères. Si la vérité parle, il se découvre! La justice! il répond; l'honneur! il va; la conscience! c'est appel de Dieu et du bien, rien ne l'arrête, il est incoercible.



UN D. SCOURS —DU— PERE DIDON.

Feuilleton

DE L'Abel et de N. O.

Mortel Outrage.

PAR JULES MARY

TROISIEME PARTIE.

LE SECRET DE MARIE-ROSE

VIII L'AVRIL. [Suite.]

—Vous pouvez enlever d'ici tout ce qui est à vous... Je ne reprends jamais ce que je donne... —Si dit-elle... Et sur un regard de Michel qui l'interrogeait, elle ajouta: —Votre adresse... Il ne répondit rien et alla prendre place dans un grand fauteuil auprès du foyer, tournant le dos à Marie-Rose. Lorsqu'elle avait un meuble à emporter, petite table, de laque, panier à ouvrage reconvert en peluche, métier à tapisserie, enfila tout ce qui, dans ce salon, accusait un Blanc-Oheimin la présence d'une femme, elle sortait, allait le porter dans sa chambre. Puis, elle revenait. Quand elle était sortie, Michel regardait les yeux vers elle, dans une espèce de stupeur. Et ce désespoir, si grand déjà, semblait s'augmenter encore. Lorsqu'il entendait ses pas qui se rapprochaient, il détournait les yeux et continuait de paraître ne point s'occuper d'elle. Dans une glace de côté, cependant, il ne la perdait pas de vue, sans être obligé de faire aucun mouvement. Elle s'arrêtait souvent, et le considérait. Elle ne se croyait pas observée.

On eût dit qu'elle attendait un mot de tendresse ou bien qu'il lui ouvrit ses bras. Mais il était inexorable. —Mais fois, elle sortit en disant: —Cela semble qu'il n'y a plus rien... —Toute fois, elle reparut quelques minutes après. Elle alla s'asseoir sur un tabouret, prit sur ses genoux un album de photographies et se mit à le feuilleter. Elle en détacha quelques-unes. —Que faites-vous? interrogea Michel. —Je prends les photographies de mes amis. Il s'y trouvait aussi les siennes. Les siennes, à tout âge. Tous les ans, deux fois par an, les photos avaient fait prendre place dans son portrait de bébé au château de Roziers. Il y avait toute une moitié de l'album consacrée à Marie-Rose. Michel et Frédéric pouvaient ainsi, en le feuilletant, revivre la vie de l'enfant, puis de la jeune fille. Ils suivaient les changements qui s'étaient opérés en elle, dans sa croissance, dans sa beauté. Sur cette photographie, elle avait tel âge, sur cette autre, tel âge. Et ces âges correspondaient, pour les deux hommes, à autant de souvenirs.

Dans la glace, Michel vit qu'elle s'emparait de ces photographies. Il eut un geste de révolte. Il allait parler, lui défendre peut-être d'emporter ces choses-là! Elle comprit, elle attendit. Mais il ne dit rien, continua de ne rien voir. Elle soupira profondément et partit, les mains pleines de toutes ces cartes où elle n'avait qu'à jeter les yeux pour se rappeler combien elle avait été heureuse. Lorsqu'elle fut sortie, il pleura. Elle ne revint plus au salon. Le soir, les préparatifs de son départ étaient terminés! On vint prendre les malles. C'était la dernière nuit qu'elle allait dormir là. Cette nuit fut mauvaise; elle ne put fermer les yeux. De bon matin, Frédéric alla frapper à sa porte. Elle était déjà debout. —Tu es prête? —Oui. —Alors, partons... Il était févreux. Ses mains tremblaient. Ses yeux étaient très rouges. Elle descendit dans la cour. Le soleil se levait à peine. Une voiture, attelée, attendait devant le chalet. Marie-Rose eut une faiblesse avant d'y prendre place. Elle regarda la gentille maison qu'elle quittait pour toujours, ces fenêtres qui toutes étaient

fermées. Et reportant son regard sur Frédéric: —Est-ce que je ne le verrai pas une dernière fois avant de partir? Il secoua la tête. —Je l'ai vu ce matin, avant le jour, partir pour la chasse. Elle baissa la tête. Michel n'avait pas voulu la revoir. Cinq minutes après, la voiture les emporta. Et lorsqu'ils furent seuls, Frédéric, prenant sa fille entre ses bras, lui demanda: —Maintenant que tu n'es plus rien à me cacher, dis-moi la vérité. —Que désirez-vous savoir? —Est-ce toi qui as tué Pierre Ragon? —Ce n'est pas moi! —Qui? La sais-tu? —Je l'ignore. Et elle raconta, sans omettre un détail, tout ce qui s'était passé.

QUATRIEME PARTIE. GOLIATH ET BASTILLE. «VIVE LA CLASSE!» Tous les événements que nous venons de raconter, et dont le récit nous a pris plusieurs pages, se sont accomplis en quatre jours. Quatre jours seulement nous séparent du duel de Pierre Ragon et de Marcigny, duel qui aboutit au suicide de l'ancien lieutenant. Nous sommes obligés de reprendre notre récit au lendemain même de ce duel décisif, les phases du drame qui se déroulent autour de lui, particulièrement à celui qui se passait au Blanc-Châpain. Ragon mort, le sergent Marcigny était retourné à Albertville. Rien qu'il eût la conscience tranquille, bien qu'il n'eût aucun regret à se faire, —c'est lui tué Ragon de sa propre main qu'il ne se fut senti aucun reproche, — cependant, il fut troublé en rentrant à la caserne. Comme il n'était pas de service il rentra chez lui.

Il ne fut dérangé que vers six heures par la venue de son camarade de chambre. Marcigny demanda: —Rien de nouveau? —Non... tu es de la classe... Les hommes sont partis hier... Je crois bien que toi-même tu vas pouvoir te défilier demain... —Oui, le capitaine m'a prévenu... —Veinard! Comme Marcigny ne répondait pas, le sergent reprit: —Tu as l'air triste... Qu'est-ce que tu as? Est-ce que ça t'ennuie de quitter le bataillon? Il est vrai que depuis le départ de Ragon, tu y as eu la vie tranquille... Marcigny releva les yeux. —Ragon ne me faisait pas la vie dure... Quelle idée te vient?... Le sergent était le second des sous-officiers qui avaient hiverné aux Chapeaux, comme secrétaire du lieutenant chef de poste. Il hochait la tête. —J'ai vu bien des petites choses, là-haut... mon pauvre vieux... Ça n'a pas toujours été couleur de rose pour toi... Marcigny s'obstinait dans son mutisme, le sergent, brave garçon, n'insistait pas sur son inhabileté à parler et se contenta de dire: —Cinq minutes après il ronflait. Marcigny se coucha pas encore.